

**TÉMOIGNAGE EN CHEF
DE
DANIEL VAILLANT**

MESURE DE LA PERFORMANCE

**DIRECTION
PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT DES ACTIFS**

TRANSÉNERGIE

TABLE DES MATIÈRES

<u>PARTIE 1:</u>	MISE EN CONTEXTE.....	3
<u>PARTIE 2:</u>	DESCRIPTION DES INDICATEURS.....	5
2.1	Satisfaction de la clientèle du réseau de transport.....	5
2.2	Fiabilité du service de transport.....	7
2.2.1	Incidents d'exploitation.....	7
2.2.2	Indice de continuité de transport.....	9
2.2.3	Nombre et durée des pannes et des interruptions planifiées.....	14
2.3	Optimisation de l'exploitation du réseau de transport.....	15
2.3.1	Critères CPSI 1et CPS2.....	16
2.4	Responsabilité sociale et environnementale.....	18
2.4.1	Implantation de la norme ISO 14001- environnement.....	18
2.4.2	Fréquence des accidents de travail.....	20

PARTIE 1: MISE EN CONTEXTE

1
2
3 Ce témoignage vise à présenter les indicateurs mis en place chez
4 TransÉnergie afin de mesurer sa performance à l'égard de diverses facettes
5 de ses activités. Il vise également à identifier les indicateurs qui, de l'avis de
6 d'Hydro-Québec, devraient faire l'objet de reddition de comptes pour les
7 activités menées par TransÉnergie.

8
9 Cette présentation fait suite à la demande formulée par la Régie dans sa
10 décision D-2000-102. Cette demande est ainsi décrite:

11
12 *"..., Hydro-Québec devra proposer une série d'indicateurs de*
13 *performance qui permettront d'évaluer le niveau de performance*
14 *actuel de TransÉnergie ainsi que de suivre et de comprendre*
15 *l'évolution de sa performance au fil des ans. Les indicateurs devront*
16 *être choisis et conçus afin de permettre la comparaison de la*
17 *performance de TransÉnergie avec celle d'entreprises comparables.*

18
19 *Les indicateurs présentés par Hydro-Québec devront couvrir les*
20 *domaines de performance suivants:*

- 21
22 *• La satisfaction de la clientèle du réseau de transport;*
23 *• La fiabilité du service de transport;*
24 *• L'optimisation de l'exploitation du réseau;*
25 *• Le contrôle des charges d'exploitation;*
26 *• Les responsabilités sociales et environnementales de TransÉnergie*
27 *incluant celles en matière de santé et de sécurité de la personne.*

28
29 *À l'égard de la fiabilité du réseau de transport, les indices présentés*
30 *par Hydro-Québec devront permettre de mesurer sa performance*
31 *globale et sa performance au sein des différentes régions qu'elle*
32 *dessert.*

33
34 *La requête devra présenter la durée moyenne et le nombre de*
35 *pannes et d'interruptions de service planifiées qui ont affecté le*
36 *réseau au cours de la dernière année." (D-2000-102, pp.71-72)*

1 Le tableau suivant concilie les demandes d'indicateurs de performance
2 indiquées par la Régie dans sa décision D-2000-102 et les mesures mises en
3 place et présentement suivies chez TransÉnergie:

Domaines de performance demandés par la Régie (Décision D-2000-102)	Mesures existantes chez TransÉnergie
Satisfaction de la clientèle du réseau de transport	Indice de satisfaction de la clientèle Grande entreprise
Fiabilité du service de transport, incluant la durée moyenne et le nombre de pannes et d'interruption de services planifiés	Incidents d'exploitation; IC-transport Interruptions : nombre, durée moyenne <ul style="list-style-type: none"> • pannes • interruptions programmées
Optimisation de l'exploitation du réseau	Critères CPS1 et CPS2
Contrôle des charges d'exploitation	Voir explications HQT-1, document 1
Responsabilité sociale et environnementale, incluant celles en matière de santé et de sécurité des personnes	Implantation de la norme ISO 14001 environnement Fréquence des accidents du travail

5
6 Tel qu'il appert du tableau précédent, TransÉnergie mesure déjà sa
7 performance eu égard à quatre des cinq domaines suggérés par la Régie
8 dans sa décision D-2000-102. Pour ces quatre domaines, les indicateurs
9 déjà développés permettront d'évaluer le niveau de performance actuel de
10 TransÉnergie et d'en suivre l'évolution.

11
12 En ce qui concerne le contrôle des charges d'exploitation, Hydro-Québec ne
13 propose aucun indicateur de performance particulier, au-delà du niveau des
14 charges lui-même qui devra faire l'objet d'une approbation par la Régie à
15 chaque cause tarifaire. Cette question est très étroitement reliée au mode de
16 réglementation proposé, tel que plus amplement expliqué à la pièce HQT-1,
17 document 1.

1 **PARTIE 2 : DESCRIPTION DES INDICATEURS**

2

3 **2.1 SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE DU RÉSEAU DE TRANSPORT**

4

5 Indice de mesure

6

7 Pour mesurer la satisfaction de la clientèle du réseau de transport,
8 TransÉnergie utilise l'indice de mesure suivant: Indice de satisfaction de la
9 clientèle Grande entreprise.

10

11 Les clients Grande entreprise alimentés par le distributeur Hydro-Québec
12 sont au nombre de 274. De ces clients, 107 sont raccordés directement au
13 réseau de transport en 2000 . TransÉnergie est partie prenante des ententes
14 de partenariat-qualité avec 93 des 107 clients raccordés à son réseau.

15

16 Description de l'indice

17

18 L'indice mesure la satisfaction des clients Grande entreprise qui sont reliés
19 au réseau de transport et avec lesquels Hydro-Québec a des ententes de
20 partenariat-qualité. Les entreprises évaluent leur satisfaction sur un
21 ensemble de critères de performance liés:

22

23

24

25

26

27

28 Plus particulièrement, TransÉnergie s'est engagée envers les clients Grande
29 entreprise raccordés directement à son réseau à atteindre une performance
30 adéquate quant au deux premiers critères susmentionnés, c'est-à-dire quant

1 à la fiabilité de son service et aux enjeux techniques, soit les éléments dont
2 elle est responsable et sur lesquels elle a un contrôle.

3
4 L'indice utilisé est une moyenne des cotes du niveau de satisfaction (échelle
5 de 1 à 10) sur ces deux éléments. Les résultats sont disponibles par
6 Territoire et ce, depuis 1998.

7 8 Résultats

9
10 Les résultats relativement à cet indice sont présentés dans le tableau suivant:

11

Année	Transport Sud		Transport Nord		Transport Est		Transport Ouest		Total TransÉnergie	
	Indice	Nbre*	Indice	Nbre	Indice	Nbre	Indice	Nbre	Indice	Nbre
1998	8,2	31	7,7	11	8,2	19	8,3	6	8,1	67
1999	8.5	29	8.3	9	8.5	17	8.4	6	8.5	61
Cible 2000	8,1	44	8,1	16	8,2	25	8,1	8	8,1	93

12
13 * Nbre : nombre de clients Grande entreprise ayant été visités et ayant complétés un rapport d'évaluation; pour
14 2000-cible, le nombre de clients représente le nombre prévu de visites.

15 16 Commentaires

17
18 Les résultats consignés au tableau précédent montrent une satisfaction
19 relativement élevée des services rendus par TransÉnergie aux clients
20 Grande entreprise raccordés directement au réseau de transport.

21
22 Pour l'année 2001, TransÉnergie entend améliorer davantage la satisfaction
23 de la clientèle raccordée directement à son réseau. La cible à atteindre n'a
24 toutefois pas encore été établie.

2.2 FIABILITÉ DU SERVICE DE TRANSPORT

Indices de mesure

Pour mesurer la fiabilité du service de transport, TransÉnergie utilise entre autres les indices de mesure suivants: Incidents d'exploitation et Indice de continuité transport (IC-transport).

2.2.1 Incidents d'exploitation

Description de l'indice

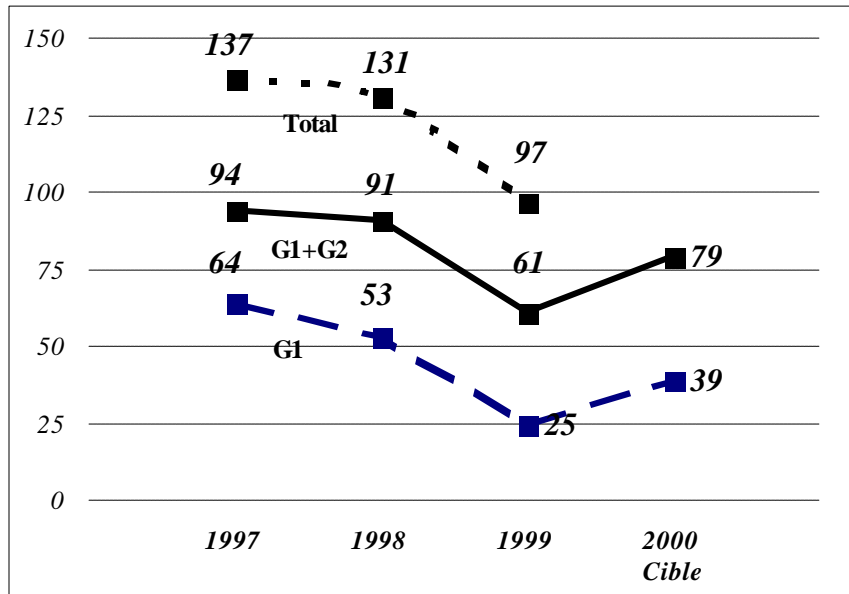
Cet indice rend compte de toute intervention d'un employé d'Hydro-Québec ou d'un entrepreneur qui a des conséquences perturbatrices sur le réseau de transport. Les incidents sont classés selon 3 niveaux de gravité, soit:

- Gravité 1 (G1) : un incident causant une perte de charge affectant un client interne ou externe ;
- Gravité 2 (G2) : un incident causant une perte d'appareil; et
- Gravité 3 (G3) : tout autre incident.

Les engagements annuels de TransÉnergie sur les incidents d'exploitation portent seulement sur les incidents de niveau G1 et G2 . Par ailleurs, le suivi s'applique aux trois niveaux de gravité.

Résultats

Les résultats relativement à cet indice sont présentés dans le tableau suivant:



1

2

3 Commentaires

4

5 La réduction appréciable de nos incidents d'exploitation au cours des
6 dernières années, particulièrement ceux de gravité 1 et 2, démontre une
7 amélioration des méthodes d'exploitation du réseau mises en place par
8 TransÉnergie. Les gains sont notamment attribuables à l'amélioration des
9 plans de manoeuvre, à une meilleure analyse de tous les incidents et à la
10 rédaction de rapports d'incident et à leur diffusion.

11

12 Malgré la réduction appréciable de ses incidents d'exploitation depuis 1997 et
13 plus particulièrement en 1999 (pour cette dernière année, on constate en
14 effet que les résultats atteints sont bien en deçà des cibles 2000 qui avaient
15 été arrêtées), TransÉnergie prévoit tout mettre en œuvre pour en réduire le
16 nombre en 2001. La cible 2001 n'a toutefois pas encore été fixée.

2.2.2 Indice de continuité de transport (IC transport)**Description de l'indice**

L'indice mesure le nombre moyen d'heure d'interruption de service par client compte tenu des pannes et des interruptions programmées sur le réseau de transport. La mesure inclut tous les événements, mêmes ceux de moins de 1 minute, causant des interruptions de service chez les clients.

L'indice est exprimé en heures et calculé selon la formule suivante :

$$\frac{\text{Somme des Clients-Heures Interrompus}}{\text{Somme des Clients desservis}}$$

où

Clients-Heures Interrompus : Somme des clients interrompus X Durée de l'interruption
 Clients desservis : Total des clients alimentés par le réseau de distribution
 Clients interrompus : Clients ayant subi une interruption; une interruption peut avoir pour effet d'interrompre plusieurs clients.

Le calcul de l'indice moyen reflète la répartition géographique des clients: Transport Ouest qui couvre la région de Montréal et des Laurentides a un poids plus élevé dans le IC total que le territoire Nord, qui couvre les régions du Saguenay-Lac St-Jean et de l'Abitibi où il y a moins de clients desservis.

La mesure représente toutes les interruptions sur le réseau de transport. Une correction peut être appliquée aux résultats afin d'exclure les effets d'événements exceptionnels.

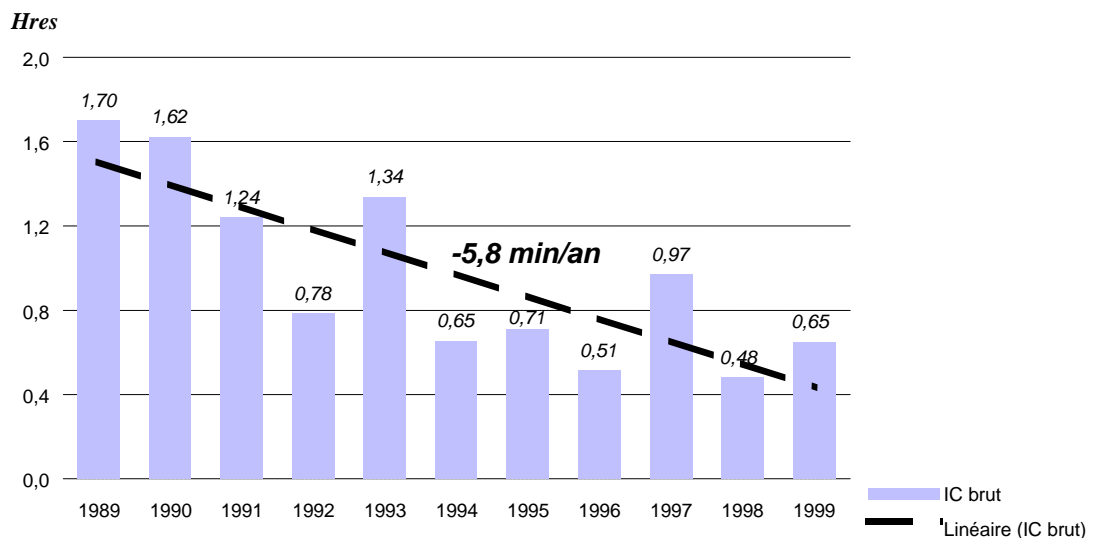
Un événement est considéré exceptionnel dans la mesure où, lors de conditions extrêmes, il s'avère hors du contrôle de TransÉnergie. Chaque événement exceptionnel est analysé et fait l'objet d'un rapport soumis au président de la division, qui statue sur la nature de l'événement. Peu d'événements ont été considérés comme exceptionnels au cours des

1 dernières années. Un exemple d'événement exceptionnel exclu des résultats
2 est la tempête de verglas de janvier 1998.

4 Résultats

6 Nous présentons ci-après les résultats (i) long terme, (ii) les résultats court
7 terme par territoire. Le nombre et la durée des pannes et des interruptions
8 programmées sont par ailleurs présentés à la section 2.2.3 suivante.

10 i) Long terme



13 Commentaires

14

15 Sur la période des 10 dernières années, nous constatons une amélioration
16 de la performance moyenne de 5,8 minutes par année de la continuité du
17 service reliée au réseau de transport. En d'autres mots, les interruptions de
18 service sur le réseau de transport ont diminué d'environ 1 heure au cours des
19 dix dernières années. La tempête exceptionnelle de verglas de janvier 1998
20 et de la panne de réseau de 1989 due aux orages magnétiques sont exclues
21 de ces résultats puisqu'il s'agit d'événements exceptionnels.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

L'amélioration de l'IC au cours de cette période reflète les nombreux efforts entrepris par TransÉnergie pour renforcer et améliorer la robustesse de son réseau. Les investissements importants consentis en pérennité et l'amélioration des programmes de maintenance sur les équipements ont également contribué à l'amélioration du IC.

Les écarts constatés pour les années 1993, 1997 et 1999 méritent certaines explications.

En 1993

Des conditions atmosphériques sévères ont contré tous les efforts déployés. En effet, des conditions de vents violents en janvier dans le sud-ouest de la province, la foudre dans les Laurentides en juin et des vents violents dans le sud-ouest ont sévèrement perturbé la continuité de service du réseau de transport. Par ailleurs, un défaut du système de protection au poste Boucherville a causé la perte de toute la charge du poste St-Césaire qui alimente 16 postes en Montérégie. De plus, un défaut du système de protection à la centrale Churchill Falls a causé une perte de production de 2 600 MW. Il y a eu délestage automatique de charge dans 32 postes de la région de Montréal.

En 1997

La continuité de service a été affecté par la perte des lignes Churchill Falls-Montagnais, causée par le verglas, nécessitant un télédélestage de charge dans 31 postes du réseau, surtout à Montréal. De plus, il y a eu du vandalisme causant des interruptions dans 7 postes des régions de Lanaudière et de la Mauricie.

En 1999

La continuité de service a été affectée par de violents orages en Montérégie et dans les Laurentides, par le bris d'équipements au poste Hertel et par la chute de lignes en Gaspésie. À cause de ces événements, la réparation des structures de lignes a causé des interruptions de service programmées plus élevées qu'au cours des dernières années.

ii) Court terme**IC-transport - par territoire et total (hre/client)**

Année	Transport Sud	Transport Nord	Transport Est	Transport Ouest	Total TransÉnergie
1997*	1,21	1,48	0,32	0,86	0,97
1998*	117,44	1,19	0,79	9,81	35,21
1998**	0,66	1,19	0,79	0,17	0,48
1999*	0,91	0,90	0,86	0,38	0,65
2000 Cible	0,83	0,80	0,60	0,50	0,65
2001 Cible					0,65

* Sans correction pour des événements exceptionnels

**Excluant l'effet du verglas de janvier 1998

Commentaires

1
2
3 Les résultats par territoire géographique montrent des variations d'une région
4 à l'autre pour de nombreuses raisons comme par exemple la configuration du
5 réseau (réseau radial vs bouclé, réseau aérien vs souterrain), des conditions
6 climatiques fort différentes; etc.

7
8 TransÉnergie contrôle mieux les différents facteurs causant des interruptions
9 de service, dont notamment:

- 10 • les critères de conceptions du réseau (ex. redondance des
11 installations, de l'appareillage);
- 12 • la qualité des équipements (ex. spécifications d'achat, contrôle de
13 la qualité, pérennité de l'équipement);
- 14 • les pratiques de maintenance (ex. fréquences et techniques
15 d'entretien); et
- 16 • les pratiques d'exploitation (ex. configurations autorisées,
17 consignes, transits, temps d'intervention).

18
19 D'autre part, l'IC est affecté par une composante aléatoire importante: des
20 facteurs externes liés aux conditions atmosphériques (ex. foudre, verglas et
21 vent). Ces dernières années, le réseau de transport a été frappé par des
22 conditions climatiques particulièrement sévères. Nous n'avons qu'à nous
23 rappeler le verglas de 1998.

24
25 Nous considérons l'indice de 0,65 heure/client comme étant un juste
26 compromis entre la nécessité d'investir massivement dans l'acquisition et
27 l'implantation d'autres équipements de transport pour rehausser le IC et le
28 niveau de continuité de service présentement offert.

Balisage :

D'ailleurs, une comparaison avec les résultats de quelques grandes entreprises électriques canadiennes (9 entreprises, voir liste en note de bas de page¹) présente des résultats favorables pour 1999: la moyenne des entreprises canadiennes était de 0,75 h./client tandis que le résultat de l'IC-transport de TransÉnergie était de 0,65 h./client.

2.2.3 Nombre et durée des pannes et des interruptions programmées

Enfin, le tableau suivant présente le nombre et la durée moyenne des pannes et des interruptions programmées qui ont affecté le réseau de transport au cours de l'année 1999. Pour fins de comparaison, nous avons jugé utile de fournir également les données des années 1997, 1993 et 1990:

Année		Pannes	Interruptions programmées	Total
1990	Nbre	1 458	675	2 133
	Durée (min.)	59	57	58
	IC-transport	1,36	0,26	1,62
1993	Nbre	1 483	308	1 791
	Durée (min.)	38	64	42
	IC-transport	1,24	0,10	1,34
1997	Nbre	893	214	1 107
	Durée (min.)	43	45	44
	IC-transport	0,93	0,04	0,97
1999	Nbre	757	134	891
	Durée (min.)	53	99	60
	IC-transport	0,58	0,07	0,65

¹ BC Hydro, Manitoba Hydro, New Brunswick Power, Newfoundland&Labrador Hydro, Newfoundland Power, Nova Scotia Power, Ontario Hydro, SaskPower et TransAlta Utilities.

Source : Canadian Electricity Association, 1999 Annual Service Continuity Report on Distribution System Performance in Electrical Utilities - **Confidential Participant Version**. Table 6 - 1999 SAIDI by cause, p.70-71

1 Commentaires :

2

3 Le nombre de pannes est à la baisse sur la période long terme,
4 particulièrement en ce qui concerne les pannes liées aux défaillances
5 d'équipement, aux automatismes et protection, de même que celles causées
6 par des conditions atmosphériques difficiles (foudre, verglas et vent) et lors
7 d'intervention humaine.

8

9 Le nombre d'interruptions programmées est également à la baisse, la
10 planification de l'entretien du réseau qui nécessite des arrêts du service
11 électrique à la clientèle est en effet mieux ciblée.

12

13 Par ailleurs, pour les 2 catégories de cause, les durées moyennes ont une
14 tendance à la hausse. Les interruptions de courte durée ont été éliminées,
15 mais les bris d'équipement et de ligne des dernières années sont souvent
16 majeurs, moins prévisibles, plus dommageables, avec comme conséquence
17 des durées d'interruption plus longues. Nous poursuivons nos efforts pour
18 les minimiser.

19

20 **2.3. OPTIMISATION DE L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE TRANSPORT**

21

22 Indices de mesure

23

24 Pour mesurer l'optimisation de l'exploitation du réseau de transport,
25 TransÉnergie utilise les critères CPS1 et CPS2.

1 **2.3.1 Critères CPS1 et CPS2²**

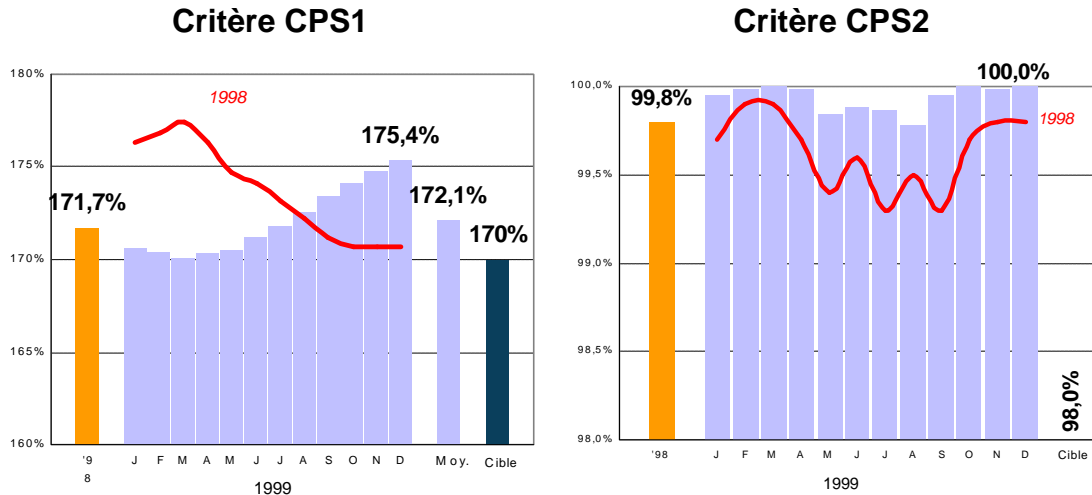
2 3 Description de l'indice :

4
5 CPS1 et CPS2 sont deux indicateurs s'appliquant aux réseaux de transport
6 interconnectés et aux zones de contrôle («Control Area»). Le North
7 American Electric Reliability Council (NERC) a défini pour ces mesures des
8 performances minimales et les utilise pour évaluer la performance des zones
9 de contrôle. Ces deux critères font l'objet d'engagements et d'un suivi.

10
11 CPS1 mesure la conformité de la fréquence de l'onde (60 Hz) ; il correspond
12 à un pourcentage résultant des variations de fréquence et de l'effort de
13 correction pour maintenir la fréquence dans les limites prescrites. Plus le
14 pourcentage est élevé, plus les variations de fréquence sont faibles. Le seuil
15 fixé par le NERC est de 100%.

16
17 CPS2 mesure le respect des variations moyennes de fréquence par rapport à
18 une constante prédéterminée ; le résultat présente le pourcentage du temps
19 où les variations de fréquence sont respectées. Plus le pourcentage est
20 élevé, plus importante est la période durant laquelle les variations de
21 fréquence sont respectées. Le seuil fixé par le NERC est de 90%.

² L'acronyme CPS signifie «Control Performance Standard».

1 Résultats :2 Commentaires :

3

4 TransÉnergie avait fixé pour 1999 des objectifs plus sévères que ceux
5 demandés par le NERC, des cibles dans la même tendance que les résultats
6 antérieurs. Ces cibles avaient été établies respectivement à 170% et 98%
7 pour CPS1 et CPS2. Tel qu'il appert des graphiques précédents, les
8 résultats atteints par TransÉnergie en 1999 ont dépassé tant les cibles
9 qu'elle s'était fixée que les seuils fixés par le NERC.

10

11 Cette bonne performance est attribuable à un ensemble de facteurs, dont les
12 investissements importants consacrés à l'amélioration de la fiabilité du
13 réseau de transport dans les années quatre-vingt, tel notamment le
14 programme d'amélioration du logiciel de commande de «Réglage fréquence
15 puissance» (RFP).

16

17 Pour 2000, TransÉnergie vise une amélioration de sa performance, la cible
18 étant fixée à 172% pour CPS1 et à 99% pour CPS2. La cible de l'année
19 2001 n'a pas encore été arrêtée.

1 Balisage :

2
3 Notre performance est aussi très bonne par rapport aux autres zones de
4 contrôle du NPCC³ et aux seuils fixés par le NERC. En décembre 1999,
5 TransÉnergie se classait respectivement au 3^e rang pour le critère CPS1 et
6 au 1^{er} rang, pour le critère CPS2.

7
8 **2.4. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE, INCLUANT**
9 **CELLE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ DES PERSONNES**

10
11 Indices de mesure

12
13 Pour mesurer la responsabilité sociale et environnementale, incluant celle en
14 matière de santé et de sécurité des personnes, TransÉnergie utilise, pour le
15 volet environnemental, l'implantation de la norme ISO 14001⁴ et pour celui de
16 la santé/sécurité des personnes, la fréquence des accidents du travail.

17
18 **2.4.1 Implantation de la norme ISO 14001 environnement**

19
20 Contexte

21
22 Devant l'importance des enjeux environnementaux liés à sa mission et à la
23 mise en service et l'entretien de ses installations, TransÉnergie a amorcé, en
24 1997, l'implantation d'un système de gestion environnementale.
25 TransÉnergie accentue son engagement dans la gestion de l'environnement
26 en visant l'enregistrement à la norme ISO 14001 pour 2002.

27 La norme ISO 14001 définit les exigences d'un système de gestion de
28 l'environnement (SGE). Elle peut s'appliquer à tous les types et tailles

³ Les autres zones de contrôle sont New York Power Pool, ISO-New England, Maritime Area et Independent Electricity Market Operator

1 d'entreprises et s'adapter à des situations géographiques, culturelles et
2 sociales diverses. Mais le succès d'un tel système est d'abord lié à
3 l'engagement du personnel de l'entreprise où il est implanté.

4

5 Les étapes de l'implantation d'ISO 14001 à TransÉnergie

6

7 En 1999

- 8 • Rédaction de la Déclaration de principes;
- 9 • Élaboration de 17 procédures de systèmes;
- 10 • Implantation de la norme pour les activités de maintenance de
11 postes et lignes. La cible, fixée à 50%, était d'atteindre un niveau
12 d'avancement basé sur l'élaboration de 17 procédures et sur
13 l'évaluation de la démarche d'implantation selon les éléments de la
14 norme . En décembre 1999, le niveau atteint était de 56%.

15

16 En 2000

- 17 • Début de la mise en place du SGE dans toutes les directions ;
- 18 • Toutes les directions de TransÉnergie se sont fixées une cible sur le
19 développement et l'amélioration des documents de gestion et de
20 maîtrise opérationnelle du SGE, de même que sur le début de sa
21 mise en œuvre ;
- 22 • la cible de la division est d'atteindre un niveau d'avancement de
23 80% dans l'implantation ;
- 24 • au mois de mai, le niveau global était de 67%.

25

26 En 2001

- 27 • Audit d'enregistrement par un registraire et actions correctives.

28

29 En 2002

- 30 • Obtention de l'enregistrement pour TransÉnergie.

⁴ ISO 14001 est une norme internationale destinée à fournir aux entreprises les éléments d'un système de gestion de l'environnement (SGE).

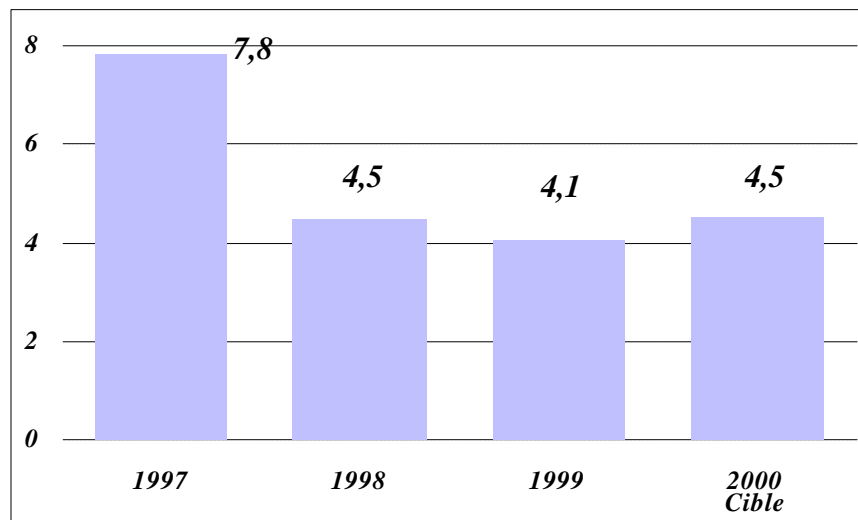
2.4.2 Fréquence des accidents du travail

Description de l'indice

La fréquence des accidents de travail est mesurée par le nombre d'assistances médicales et pertes de temps dues à des accidents du travail par 200 000 heures travaillées. Cet indicateur est suivi de longue date par les unités de l'entreprise et fait l'objet d'engagement corporatif et de cibles annuelles de la part des gestionnaires de tous les niveaux hiérarchiques.

Résultats

Les résultats sont illustrés dans le graphique suivant:



Commentaires

Des gains importants ont été réalisés au cours des dernières années sur la performance de TransÉnergie durant des périodes où les heures travaillées ont été élevées (verglas de 1998) et dans un contexte de travail difficile (conflit de travail en 1999). Au cours de cette période, on note une réduction

1 des pertes de temps (accidents de travail amenant des jours d'absence pour
2 l'employé) et des assistances médicales. Les résultats à ce jour pour l'an
3 2000 nous incitent à maintenir les efforts d'amélioration.

4

5 Pour 2001, TransÉnergie prévoit une amélioration de la fréquence des
6 accidents de travail. Le niveau n'a par ailleurs pas encore été fixé.

7

8 Balisage :

9

10 Au chapitre de la fréquence des accidents de travail, la comparaison de la
11 performance de TransÉnergie avec d'autres grandes entreprises électrique
12 (les mêmes que celles retenus pour la comparaison du IC-transport, voir liste
13 en note de bas de page⁵) confirme d'excellents résultats.

14

15 La fréquence totale d'accidents de travail en 1999 pour les 9 entreprises
16 retenues est de l'ordre de 7,4 assistances médicales et pertes de temps dues
17 à des accidents du travail par 200 000 heures travaillées tandis que pour
18 TransÉnergie, elle est de 4,1.

⁵ BC Hydro, Manitoba Hydro, New Brunswick, Newfoundland Power, Nova Scotia Power*, Ontario Hydro Services*, SaskPower* et TransAlta Utilities. Les entreprises avec * ont des données combinées des domaines transport et distribution.

Source : Association canadienne de l'électricité. 1999 - Rapport des statistiques sur les accidents. Annexe B - Données par unité d'affaires. p.23 et 24.